à vos côtés

Le journal des locataires d'Habitats de Haute-Alsace

N°51 - novembre 2025

Habitats de Haute-Alsace

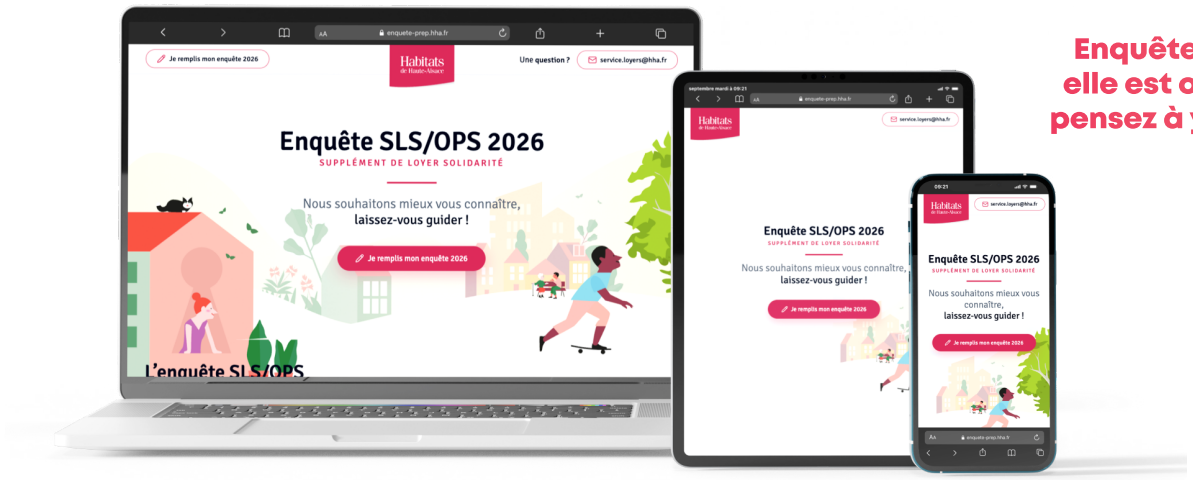

Enquête SLS / OPS elle est obligatoire, pensez à y repondre !

L'ENQUÊTE SLS ET OPS : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR !

En tant que locataire d'Habitats de Haute-Alsace, vous êtes invité à répondre à l'enquête sur le Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) ainsi que celle sur l'Occupation du Parc Social (OPS). Cette démarche est obligatoire pour tous les locataires occupant un logement social.

Comment répondre à l'enquête ?

Un courrier vous a été envoyé courant octobre avec un lien et un QRcode sécurisés pour répondre à l'enquête en ligne.

Accessible sur smartphone, tablette ou ordinateur, elle est prééremplie avec les informations vous concernant afin de simplifier vos démarches. Il vous suffit de vérifier les informations, les compléter ou les corriger si nécessaire.

Pourquoi cette enquête est-elle obligatoire ?

SLS

Chaque année, l'enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) permet de vérifier si vos revenus dépassent de plus de 20% les plafonds de ressources fixés pour l'accès à un logement social.

OPS

Tous les deux ans, cette enquête permet aux pouvoirs publics de mettre à jour les données sur les locataires du parc HLM à l'échelle nationale.

Besoin d'aide ?

Vous pouvez nous contacter :

par email : service.loyers@hha.fr

via votre espace locataire

Flashez le QRcode pour visionner la vidéo explicative

ATTENTION

En cas de non-réponse avant le vendredi 20 décembre 2025, des pénalités financières vous seront appliquées conformément à la règlementation en vigueur.

A Vos Côtés est une publication gratuite d'Habitats de Haute-Alsace, Office Public de l'Habitat de la Collectivité européenne d'Alsace.
Directeur de la publication : Guillaume Couturier - Rédaction et exécution graphique : Service communication HHA
Maquette graphique : Mlle Dimanche - Impression : 3MA Group - Rouffach
Papier issu de forêts gérées durablement - ISSN 2256-9588

ALSACE Collectivité européenne

ZOOM SUR LE MÉTIER DE CHARGÉE D'ACCUEIL

Elles sont 12 collaboratrices réparties sur les 6 agences et antennes de proximité de l'Office, toujours disponibles, à l'écoute et prêtes à renseigner : les chargées d'accueil sont votre premier contact et souvent le plus important.

Chaque jour, elles répondent à plusieurs centaines d'appels, vous accueillent au sein des agences, orientent vos demandes et relaient les informations aux bons interlocuteurs. Un rôle essentiel dans les relations de l'Office avec ses 20 000 habitants de ses résidences, mais parfois mis à rude épreuve face aux incivilités croissantes : impatience, mots déplacés, comportements irrespectieux… Autant d'attitudes qui rendent leur quotidien plus difficile. « *Nous recevons certaines personnes exprimant leur mécontentement de façon virulente. Nous faisons preuve de patience et de tolérance face à ces comportements, mais malheureusement nous ne pouvons pas toujours résoudre tous les problèmes, même en faisant de notre mieux* » confient certaines chargées d'accueil.

Pour vous faire découvrir la réalité du terrain et leurs missions au quotidien (réclamations techniques, demandes de logement ou suivi de dossiers, troubles de voisinage, etc.), nous avons suivi avec notre caméra deux chargées d'accueil de l'agence de Huningue, Edita et Delphine.

Découvrez les coulisses du métier de chargée d'accueil en scannant le QRcode avec votre téléphone, ou depuis notre site internet (rubrique actualité).

LES ECOGESTES : un moyen efficace pour faire baisser votre consommation de chauffage (et votre facture énergetique)

Avec la baisse des températures, les installations de chauffage collectif ont été remises en route début octobre. C'est le moment idéal pour adopter quelques bons réflexes afin de réduire vos consommations d'énergie et alléger vos dépenses de chauffage !

Voici des exemples d'astuces simples à adopter :

- Fermez les volets et rideaux la nuit pour conserver la chaleur
- Pensez à dépoussiérer l'avant et l'arrière de vos radiateurs et évitez de placer des meubles devant
- Laissez libres les grilles d'aération et de ventilation, elles permettent d'évacuer l'humidité et de maintenir un air sec dans le logement
- Mettez vos radiateurs en position "hors gel" si vous vous absentez plus d'une journée
- Installez un bas de porte en tissu sur votre porte d'entrée, cela limitera les pertes de chaleur

PAYEZ VOS CHARGES AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources et vous est envoyé par courrier par l'administration fiscale.

Depuis 2024, il est possible de régler vos charges énergétiques (électricité, chauffage, gaz) à votre bailleur social grâce à ce chèque. Profitez-en dès maintenant en envoyant votre chèque à votre agence de proximié !

Si vous n'avez pas reçu de chèque, nous vous invitons à vérifier votre éligibilité sur :

chequeenergie.gouv.fr

Crédits images : @Freepik | Ne pas jeter sur la voie publique